

Maintenant que faut-il pour organiser une conférence?

Que faut-il pour qu'une fois formée elle se maintienne?

Il faut ce qu'il n'est pas difficile de trouver dans nos bonnes paroisses canadiennes, si catholiques et si bien disposées; il faut quelques âmes charitables, quelques personnes de bonne volonté, voilà tout.

A la rigueur, une seule réunissant ces qualités suffirait, car avec un bon président tout est possible.

En règle générale, pour bien fonctionner, une conférence doit s'organiser au moins avec cinq ou six membres et s'en tenir à 25 ou 30.

Comme toutes les sociétés, elle a un président, vice-président, trésorier, secrétaire, et au besoin un gardien de vestiaires.

Les séances se tiennent une fois la semaine à la sacristie ou autre lieu convenable, commençant et finissant par une prière.

On y fait en second lieu une lecture de piété, suivie de la lecture du procès verbal de la séance précédente.

Ensuite viennent les rapports des visiteurs des pauvres, la distribution des bons, l'admission des candidats proposés et généralement toute matière concernant les intérêts des pauvres de la société.

La quête se fait au dernier lieu. Chacun donne dans la mesure de ses moyens, sous le regard de Dieu, dans le secret. On emploie un sac ou un chapeau qu'on passe à la ronde, et dans le fond duquel chacun dépose son obole. L'argent est alors compté et le total entré au procès verbal; de la sorte, ce que chaque membre donne, reste secret pour les autres. Pas de gêne, d'amour-propre, ni rien à redouter avec cette sage précaution.

Dans l'intervalle d'une séance à l'autre, les membres visitent les pauvres à domicile, s'informent de leurs besoins, leur donnent des bons avec lesquels ils obtiennent soit du pain ou autres provisions de bouche, les consolent, les encouragent.

Ce visiteur joue ici un rôle admirable dans l'ordre de la charité. On peut dire vraiment qu'à peu de frais pourtant, il est les pieds du boiteux, les bras du paralytique, l'administrateur de l'incapable, et à plus forte raison le soutien de la veuve, la protection de l'orphelin.

Est-ce donc si difficile que de faire cela?

Mais c'est une affaire de quelques instants seulement. C'est plutôt comme récréation qu'autrement. Cela ne demande ni grande science, ni grande richesse, tout est dans la foi qui transporte les montagnes, dans la charité qui brûle de faire du bien.

Franchement cela vaut la peine de s'y mettre.

C'est si simple, si facile, dans l'exécution; si beau, si admirable dans les résultats.

Que l'étincelle de la charité prenne au cœur de chaque village; qu'elle y fasse briller sa douce flamme au sein de nos populations afin que la pacifique bannière de St-Vincent de Paul y soit arborée partout!

Ces conférences sont le grain de senové qui, quoique la plus petite des graines nous dit l'Écriture sainte, ne laisse pas de se développer en un bel et grand arbre.

En voulez-vous la preuve? Lisez: Fondée en 1833, à Paris, la société de St-Vincent de Paul avait déjà, en 1841, tant dans la capitale que dans la province, 60 conférences pleines de santé et de vie. Quelques années après, ce nombre avait quintuplé. Aujourd'hui à la cinquantaine de son âge, la société est répandue par toute la terre jusqu'aux Indes dont le viceroi, Lord Ripon, est l'un des membres zélé et protecteur.

En Europe on compte les conférences par milliers et ce jusque dans la protestante Angleterre.

Mais occupons-nous pour le moment des conférences du Canada. L'année dernière (1831), la société comptait 3,310 membres actifs, 11,720 pauvres secourus, malgré les temps de prospérité dont nous jouissons. Dans la dernière crise ce dernier chiffre était beaucoup plus haut. Le total des aumônes distribuées se monte à \$24,831.67.

Si on veut bien remarquer qu'il n'y a encore que comparativement peu de conférences rurales, que ces secours ont été distribués dans les grandes villes, on aura une idée du bien incomparable que cette institution est appelée à faire en notre pays.

La société a un Conseil général à Paris, ce qu'on appelle ordinairement les quartiers généraux, duquel relève directement le Conseil Supérieur de chaque pays.

Le Conseil Supérieur du Canada, est à Québec. Il a sous son administration les Conseils Particuliers de Québec, de St-Patrice de Québec, Trois-Rivières, Montréal, Ottawa français, Ottawa anglais, Toronto, London, Hamilton et Halifax.

Quant aux conférences, elles dépendent du Conseil Particulier dans la division duquel elles se trouvent.

Maintenant la société est absolument laïque, ce qui ne l'empêche pas d'être essentiellement religieuse. Laïque dans sa composition, religieuse dans sa fin, elle professe un profond respect, une soumission parfaite aux dogmes de l'Église, à l'enseignement de ses pasteurs. Aussi voyons-nous partout les conférences vivre dans une intime union de prière, de travail, de charité avec l'autorité religieuse pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des pauvres, disons le soulagement des misères humaines, spirituelles et temporelles.

Où! chrétiens qu'elles sont belles ces réunions fraternelles de nos conférences, des travailleurs de la vigne qui en dépit des divisions de la politique, des différences d'opinion, des divergences dans les sentiments, épanchant leurs âmes dans une inaltérable unité de cœur et d'esprit, *cor unum et anima una*.

Espérons pour le bien de notre pays qu'avant longtemps nous verrons dans chaque paroisse les âmes charitables s'organiser en conférence, et arborer la bannière de St-Vincent de Paul.

Citons pour l'encouragement des membres actuels de la société et de ceux qui auraient la bonne intention de former des conférences ou de faire partie de celles qui existent, les admirables paroles du grand pontife Pie IX, prononcées le 16 décembre 1855, dans une audience particulière accordée à notre société:

"Que Dieu soit donc béni de vous avoir ouvert la voie où s'exercent non-seulement les œuvres de